QUITTANCE DE LOYER

Période: 01 au 30 Juin 2023

Adresse du bien immobilier loué: 11 allée de la noiseraie 93160 Noisy le grand.

Je soussigné M. BEN KHALLOUF Youssef propriétaire du logement désigné ci-dessus, déclare avoir reçu de M. Hamza ACHROUROU, locataire du bien immobilier indiqué ci-dessus, la somme de **550**€ / cinq cent cinquante euros correspondant, pour la période visée :

- À l'intégralité du loyer pour un montant de **450** euros
- À l'intégralité des charges pour un montant de **100** euros

DONT QUITTANCE

Fait à Noisy le grand, le 03/06/2023

Cette quittance annule tous reçus éventuellement remis à titre d'acompte en cas paiement partiel du montant du présent terme. Cette quittance ne vaut que pour la période susmentionnée et ne présume en aucun cas du paiement des termes précédents ni ne constitue une renonciation du bailleur à ses droits et actions éventuelles. En cas de congé précédemment donné, cette quittance ne saurait être considérée comme un titre de location.